

FRANCOS EDUC & LE CNDP présentent



Toute une

18^e édition
**Livret
+ CD!**
2012

HISTOIRE

Chansons,
migrations,
mutations

TOME 2

Écoles, collèges & écoles de musique
Sous la direction de Gérard Authelain

SCÉRÉN
CNDP-CRDP

FRANCOFOLIES SAS

La place
de la femme
dans la
société

La Femme libre

Paroles : Maurice Boukay - Musique : Arthur Marcel Legay

Si la chanson entretient un rapport privilégié avec l'histoire (la chanson l'illustre une fois encore), il est intéressant de voir comment l'élaboration d'un texte et d'une musique est en elle-même « toute une histoire ». Il est significatif de voir comment une chanteuse (Chantal Grimm) relie son art d'interprète à celui d'un travail scientifique, l'ethnomusicologie. Elle remonte ici, avec la chanson *La Femme libre*, les années et les siècles pour découvrir la source des idées, repérer l'origine des mélodies, s'intéresser aux motifs des auteurs de textes, et s'interroger sur les cheminements de l'œuvre autant que sur la progression des idées mises en avant. Nous modifions ici le plan suivi jusque-là pour mettre en lumière la genèse d'une chanson à travers toutes ses composantes. C'est au fond le travail de l'historien appliqué à une chanson qui, elle-même, se penche sur l'Histoire.

© Ecrivains Chanteurs



Chantal Grimm

À travers son premier album *Variations en femmes majeures* et un récital pour lequel elle est exclusivement accompagnée de musiciennes-chanteuses, Chantal Grimm s'est impliquée dans la revendication féministe de la fin des années 1970. Depuis, cette auteur-compositeur se tourne régulièrement vers l'enfance via des contes musicaux. Animant également des cycles universitaires de formation autour de la chanson et des ateliers d'écriture, cette Niçoise passionnée d'oralité a activement participé à la réalisation du coffret *Anthologie de la chanson française / La Tradition*.

La Femme libre



La Femme libre
par Chantal Grimm
Paroles : Maurice Boukay
Musique : Arthur Marcel-Legay

Extrait du coffret « Anthologie de
la Chanson Française Traditionnelle »
Droits réservés
Avec l'aimable autorisation de E.P.M.



Monsieur Chaumette au Club lançait
ces propos de calibre :

« Qu'il est bête, ce Condorcet
Qui veut La Femme libre !
Molière avait cent fois raison
La faridondaine, la faridondon
Qu'elle tricote, ça suffit ! »

Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami

Bonaparte qui vient après
leur fit ce monologue :

« Toute femme instruite à peu près
N'est qu'une idéologue.
Il faut la mettre à Charenton
La faridondaine, la faridondon
Qu'elle fabrique des conscrits ! »

Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami

En quarante-huit on repara
(Il faut bien que l'on cause) :
« Puisque nous y sommes, procla-
Proclamons quelque chose !
Les droits de la Femme ! Allons donc !
La faridondaine, la faridondon
Les droits de l'Homme, ça suffit ! »

Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami

En dix-neuf cent, nos bons bourgeois
Remontent sur la table :

« Mesdames, vous avez des droits,
Ça c'est incontestable.
Mais quant à l'application,
La faridondaine, la faridondon
N'en parlons pas pour aujourd'hui. »

Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami

« Vous travaillez, c'est entendu
Vous méritez salaire.
Travailler n'est pas défendu
À la femme, au contraire ! »

« Mais le salaire, qu'en fait-on ? »
La faridondaine, la faridondon
« Ce sera pour votre mari ! »

Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami

« Vous voulez le droit conjugal
Réciproque en ménage,
Vous réclamez le droit légal
De porter témoignage.
La Chambre l'accorde, c'est bon. »
La faridondaine, la faridondon
Mais le Sénat répond : « Nenni ! »

Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami

« Vous réclamez, contre un brevet
Une place, ou tout comme...
Parbleu ! Si ma tante en avait
Elle serait un homme ! »

« L'homme est roi, pour lui tout est bon
La faridondaine, la faridondon
Excepté les enfants qu'il fit ! »
Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami.

« Enfin, mesdames, voulez-vous
Trancher tous ces problèmes ?
Ne comptez jamais, entre nous,
Jamais que sur vous-mêmes !
Portez culotte sans façon
La faridondaine, la faridondon
Portez le bonnet rouge aussi ! »
Biribi
À la façon de Barbari
Mon ami.

p. 11

L'auteur : Maurice BOUKAY (1866-1931)



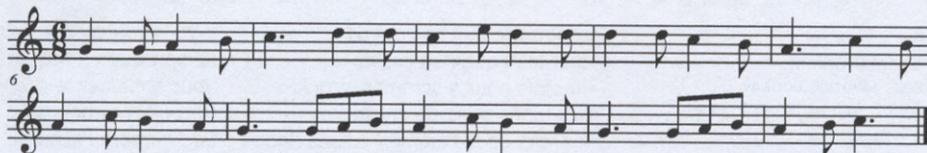
Il était né Couyba, patronyme impossible, dont ce professeur agrégé de l'université fit l'anagramme pour pouvoir passer en scène. Il menait donc une double vie, mais au Chat Noir à Montmartre, seuls les chansonniers fonctionnaires (de la Poste, de la SNCF, des hôpitaux ou de l'éducation) pouvaient s'en sortir ; et il n'était donc pas le seul...

Auteur fertile, Maurice Boukay collabora avec les meilleurs musiciens du moment, de Paul Delmet qui fit connaître ses *Stances à Manon* (dans le genre romantique) à Arthur Marcel-Legay qui mit en musique ses *Chansons rouges* (dans le genre révolutionnaire) d'où est extraite *La Femme libre*. Cette chanson, ne fut même pas la plus remarquée du recueil paru en 1896 (qui ne remporta qu'un succès d'estime) : ce fut le *Soleil rouge*, dont Laurent Tailhade dit qu'il aurait mérité d'être l'hymne des prolétaires plutôt que *l'Internationale*.

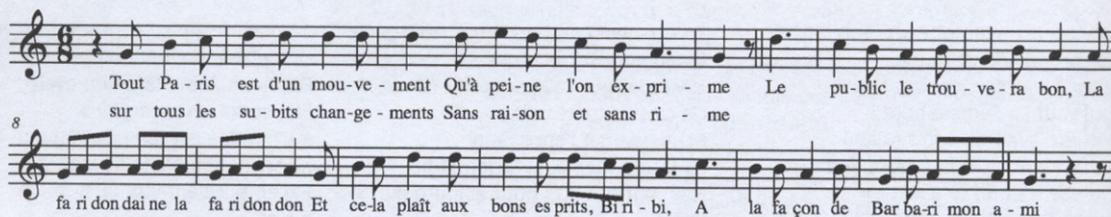
Maurice Boukay fut en même temps un homme politique. Conseiller de la Haute-Saône, il utilisa les talents de ses collègues chansonniers pour se faire élire député. Il devint plus tard ministre du Commerce (sous le ministère Caillaux en 1911) mais ne se fit guère remarquer dans ses actes. Peut-être manquait-il en politique d'un talent d'orateur, comme il manqua en chanson d'un talent d'interprète. En compensation, cet hyperactif humaniste devint directeur de l'École des arts décoratifs et président de la SACEM.

Le timbre de *La Faridondaine* est signalé dans la Clé du Caveau mais ne correspond pas du tout.

Clé du Caveau - n° 306

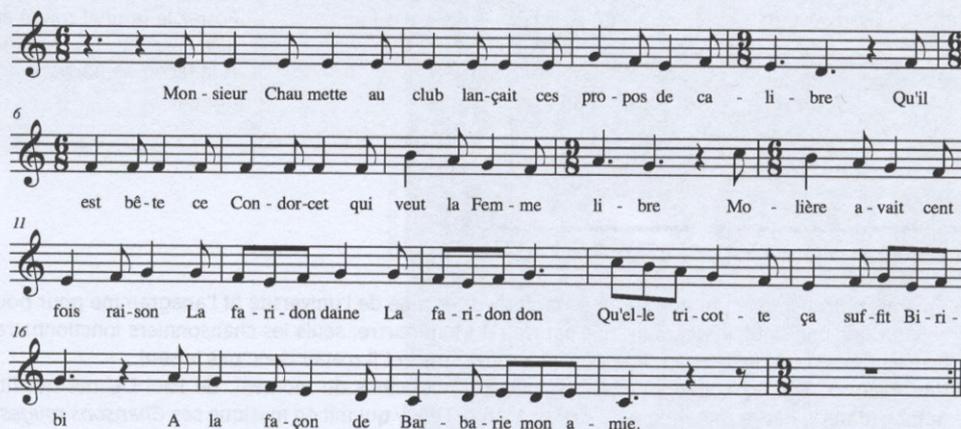


Celui, par contre, de *Biribi*, que l'on n'y trouve pas, correspond absolument sur le plan rythmique. Il soutient entre autres les chansons signalées par France Vernillat : *Tout Paris est en mouvement* (1720), *l'Emprunt forcé* (Révolution), *l'Enfant du mystère* (fin de la Restauration), *Gare au 18 Brumaire* (coup d'État de Napoléon III).



Que faut-il conclure : qu'Arthur Marcel-Legay, le « chauve chevelu », musicien réputé de Montmartre, a lui-même modifié la mélodie... ou que cette modification existait déjà dans l'usage et qu'il a signé abusivement, comme beaucoup d'autres l'ont fait à l'époque ?

La version définitive (chantée par Chantal Grimm)¹



Cette chanson retrace d'une façon désabusée l'inventaire des étapes du féminisme en France, non pas du point de vue des féministes mais de celui d'un homme politique qui est de leur côté et constate l'échec répété de leurs revendications. La chanson décrit très bien que ces revendications, par étapes historiques, sont d'abord émises ou rapportées en leur absence, puis peu à peu énoncées directement par les femmes elles-mêmes.

1. Transposée un ton et demi au-dessus de la version enregistrée pour en faciliter l'exécution dans les classes.

Dans des réunions proches du pouvoir, un pouvoir pourtant acquis ou en train de l'être par des luttes sociales : Club d'agitateurs pendant la Révolution, entourage de Bonaparte pendant le Directoire ou le Consulat, assemblée républicaine peu après les émeutes de 1848 et... discours à la Chambre des députés en 1900. Cette dernière étape est purement fictive. Elle correspond à une projection dans l'avenir de propositions de lois en faveur de l'égalité qui ont encore peu de chances d'aboutir mais que l'auteur (député lui-même, puis ministre) a enregistrées. La chanson en effet a été éditée en 1896, soit quatre ans auparavant !

L'auteur soutient ici une idée très moderne, qui n'a été réellement développée par les féministes qu'un siècle après lui, c'est-à-dire très récemment : l'idée que si les révolutions se font avec l'aide des femmes, et que celles-ci y puisent l'espoir légitime de leur émancipation, chaque pouvoir révolutionnaire une fois constitué se charge rapidement de les « remettre à leur place », et qu'il s'agit donc d'une guérilla sans fin.

D'où sa conclusion : « Ne comptez jamais, entre nous, jamais que sur vous-mêmes. » « Portez culotte », c'est un conseil pour leur ménage. « Portez le bonnet rouge aussi » en est un autre : n'abandonnez pas la lutte, celle du peuple, celle des opprimés, car vous en faites partie. Le bonnet rouge est fédérateur.

Dans le détail, la chanson met en scène le personnage de Chaumette, abonné du Club révolutionnaire des Cordeliers (né en 1790 autour de Danton) qui favorisa la Terreur en s'opposant aux Girondins plus modérés auxquels était affilié Condorcet, grand esprit éclairé, philosophe et scientifique. L'un comme l'autre mourront guillotiné (mais pas par les mêmes...)

Ceux qui ne sont pas explicitement cités au troisième couplet sont les Saint-Simoniens, qui soutiendront à la fois Olympe de Gouges (qui écrit en 1791 *la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*) et Pauline Roland qui tentera en 1848 de mettre ces idées en pratique. Mais sur les barricades de 1848, il est encore trop tôt pour que les revendications des femmes obtiennent le consensus républicain, même si leurs « clubs » à elles se multiplient.

De Napoléon (2^e couplet) on a connu la célèbre misogynie, qui a entraîné un recul dans l'émancipation des femmes. L'Empereur détestait les intellectuelles. On sait qu'il mit en exil Madame de Staël, écrivaine célèbre, à 40 lieues de Paris pour ne pas la voir. Le seul prétexte avancé fut qu'elle fréquentait des gens de l'opposition. La mention de « Charenton » dans la chanson (le plus célèbre asile d'aliénés de l'époque) en dit surtout long sur le « droit » à l'intelligence de la femme dans l'esprit du futur Empereur. Un siècle avant, les nobles menaçaient des « petites maisons » (autre appellation pour les asiles d'aliénés) un paysan, Valentin Jamerey-Duval, astronome et philosophe,

qui osa écrire ses *Mémoires*, aujourd'hui ré-éditées. Pour la même raison : il outrepassait ses droits « naturels ». Même au XX^e siècle, on n'évitera pas l'internement de Camille Claudel, malgré (ou à cause de) son génie...

Du 4^e au 7^e couplet, il s'agit d'une projection dans l'avenir (quatre ans plus tard) de débats à la Chambre des députés sur la situation des femmes, avec le détail de certaines revendications sur le plan du droit civil. Ces détails sont intéressants et vont *crescendo* : d'abord on n'en parle pas (on n'a pas le temps) ; ensuite on accorde le droit au travail (acquis depuis longtemps dans les faits) mais pas le droit au salaire ; puis les revendications se font plus précises : droit conjugal réciproque, droit de porter témoignage ; et la Chambre est d'accord... mais pas le Sénat. Ensuite le ton change : le mot « brevet » indique qu'il s'agit du droit d'invention et la bassesse de la réponse sera proportionnelle à la hauteur de la revendication : « Parbleu, si ma tante en avait/Elle serait un homme ! » Plaisanterie grossière destinée à couper court à toute discussion.

Il y avait pourtant eu la pensée de Flora Tristan dans son livre *Périgrinations d'une paria* au milieu du siècle, et il y aura celle de Louise Michel dans le dernier quart du XIX^e, peu avant Maurice Boukay. Maîtresse d'école, Louise Michel (que l'on connaît surtout pour sa participation active à la Commune de Paris en 1871 et son exil ensuite) écrivait aussi des chansons sur l'égalité des garçons et des filles, qu'elle faisait chanter à ses élèves. Seulement voilà : les femmes auteures et compositrices (elle était les deux) n'avaient pas leur place dans les caveaux, les goguettes ni plus tard dans les cabarets de Montmartre. La règle intérieure s'opposait à leur présence dans les premiers, et une loi-prétexte interdisant le « travail de nuit » pour les femmes continuera de les exclure dans les autres. Il faudra attendre les années cinquante avec les cabarets de la Rive Gauche, pour découvrir nos premières grandes chansonnières, Anne Sylvestre et Barbara, soit près d'un siècle !

L'émancipation féminine, quoique encore ridiculisée jusqu'à une période récente, sera quand même portée au goût du jour à partir de 1903 avec les suffragettes de Grande-Bretagne.

Conclusion : Maurice Boukay, en tant qu'homme politique, avait ses raisons d'être pessimiste dans l'immédiat. On ne pourrait donner une suite positive à sa chanson qu'avec les victoires acquises en France longtemps après : de celle du droit de vote en 1944 à celle du droit à l'avortement (procès de Bobigny, 1972).

Chantal Grimm